

Article 21 du Règlement

Il n'est pas non plus possible de garantir aux employés d'Air Canada que les règles régissant par exemple les salaires, les pensions de retraites, d'autres avantages sociaux, les relations patronales-syndicales et l'équité en matière d'emploi seront maintenues. Vous ne pouvez pas donner de telles garanties parce que vous confiez le contrôle de cet organisme national clef au secteur privé.

Je le répète, ce matin, on a refait du tout au tout le plan de privatisation suivi jusqu'à maintenant. Compte tenu de cela, il n'est pas possible à ce stade d'envisager isolément le cas d'Eldorado Nucléaire et d'en arriver à quelque conclusion raisonnable que ce soit. La stratégie d'ensemble n'est pas définie, mais elle est pourtant nécessaire pour justifier une série de privatisations comme celles que le gouvernement semble vouloir entreprendre. Voilà pourquoi nous avons proposé cet amendement.

● (1340)

Nous l'avons proposé en dépit de certains des arguments tortueux qui nous ont été soumis ce matin, selon lesquels le premier ministre (M. Mulroney) avait réussi à s'en tenir à sa position antérieure au sujet d'Air Canada. On ne peut affirmer qu'Air Canada n'est pas à vendre et annoncer ensuite au nom du gouvernement et du Cabinet que la société Air Canada sera entièrement vendue au public. Il n'est pas possible de faire cela sans faire une volte-face complète, comme l'a fait le gouvernement. Ce faisant, il a complètement remis en question toute stratégie ou tout schéma directeur qu'il avait pu suivre jusqu'à maintenant en matière de privatisation. Comment se répercutera cette nouvelle stratégie sur des localités comme la mienné, sur les localités de l'est du Canada et sur les localités des régions isolées de l'Ouest?

Ce n'est pas par hasard qu'il ressort des sondages portant sur le fonctionnement des sociétés d'État dont a parlé le vice-premier ministre que ce sont les provinces de l'Atlantique, la Colombie-Britannique et les régions périphériques du pays qui accordent le plus fort appui à cette compagnie aérienne, à titre d'institution nationale. Dans le cas de la Colombie-Britannique, 72 p. 100 des répondants estimaient qu'Air Canada était bien administrée et dans celui de la région de l'Atlantique, ce pourcentage était de 69 p. 100, comparativement à 17 p. 100 et 19 p. 100 respectivement qui étaient d'avis contraire.

Lorsqu'on leur a demandé si des entreprises nationales devaient être vendues, 53 p. 100 des habitants de la Colombie-Britannique et 58 p. 100 des habitants de la région atlantique se sont prononcés contre la vente d'Air Canada. Je viens d'une de ces circonscriptions un peu isolées qui connaissent de graves problèmes en matière de liaisons aériennes.

Depuis que les lignes aériennes Canadien International ont été réorganisées, elles ont cessé leur liaison directe avec Windsor pour la confier à un affilié canadien, comme elles l'appellent, qui utilise un avion plus petit et beaucoup moins confortable. Nous verrons le même phénomène avec Air Canada, lorsque la société devra se concentrer sur la rentabilité plutôt

que sur la fourniture d'un service national et sur sa responsabilité publique. C'est pour cela qu'il est important d'accepter cet amendement et de remettre à plus tard l'étude de ce projet de loi sur Eldorado Nucléaire. Nous la reprendrons lorsque le gouvernement nous aura mieux expliqué ce que sa nouvelle stratégie représente.

Pour l'instant, sa nouvelle stratégie semble présager de dangereux bouleversements pour les gens des régions un peu éloignées de l'Atlantique, de l'Ouest ou du Nord, et même pour le sud ou le nord de l'Ontario.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il reste trois minutes. Le député désire-t-il reprendre après la période des questions ou acceptera-t-il de passer alors aux questions ou observations?

M. Langdon: J'ai terminé, madame la Présidente.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est 13 h 47, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES DÉFILÉS MATINAUX DE PROTESTATION
À OTTAWA

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, la coalition d'Ottawa contre les exécutions politiques en Afrique du Sud a organisé de bon matin, cette semaine, des défilés devant l'édifice Langevin pour sensibiliser le public au sort des nombreux prisonniers politiques condamnés à mort dans ce pays, notamment les six détenus de Sharpeville. Leurs protestations semblent tomber dans l'oreille d'un sourd puisque le gouvernement montre peu d'empressement à agir de façon décisive dans ce dossier.

Voici pourtant ce qu'avait assuré le premier ministre aux membres des Nations Unies en 1985:

Nous devons peut-être cesser complètement toute relation avec l'Afrique du Sud si ce pays ne fait rien pour abolir l'apartheid.

Le premier ministre sait fort bien, comme tous les Canadiens, que le régime Botha ne tient pas du tout à abolir l'apartheid. Pourquoi refuse-t-il d'admettre qu'on continuera d'exécuter des prisonniers politiques en Afrique du Sud, qu'on continuera de saboter les efforts des pays voisins et que cette population africaine continuera de vivre dans un pays où le racisme est institutionnalisé à moins que la communauté sud-africaine ne soit complètement isolée économiquement et diplomatiquement?